



**Mody GUIRO**

President

Président

**Kwasi ADU-AMANKWAH**

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : [info@ituc-africa.org](mailto:info@ituc-africa.org)

Web : [www.ituc-africa.org](http://www.ituc-africa.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CSI-AFRIQUE

### **La démocratie, la paix et les libertés fondamentales doivent être préservées au Burkina Faso**

La CSI-Afrique se joint au peuple du Burkina Faso en déclarant que la tentative d'amendement constitutionnel et de retrait de la limitation des mandats électifs est une mesure inopportune et rétrograde. Le peuple burkinabè a, de manière retentissante, rejeté ce projet et nous soutenons fermement sa détermination à protéger et défendre sa Constitution.

Nous avons suivi de près les rapports sur les manifestations populaires dans les grandes villes du Burkina Faso contre le projet d'amendement constitutionnel visant à modifier la limitation des mandats, car il s'agit d'une tentative directe de prolongation des 27 ans de règne du Président Blaise Compaoré. D'après certaines informations, la situation devient dangereuse et incertaine car les manifestations dégénèrent et la police utilise une force inouïe pour attaquer, intimider et disperser les manifestants qui comprennent des femmes, des jeunes, des étudiants, des travailleurs et leurs dirigeants syndicaux, des militants et des membres des partis politiques d'opposition.

Nous affirmons que les protestations populaires sont un outil légitime d'expression de la désapprobation dans une démocratie. C'est un droit de l'homme qui doit être respecté, préservé et garanti. Nous condamnons fermement la brutalité de la police à l'encontre des manifestants et demandons que ces actions cessent immédiatement.

La CSI-Afrique exhorte le Président Blaise Compaoré à écouter le peuple et à arrêter immédiatement cette tentative de modification de l'Article 37 de la Constitution. Il faut que le Président Compaoré respecte la Charte de l'Union Africaine qui stipule que les dirigeants ne doivent pas changer la constitution pour tenter de rester au pouvoir.

Ce projet d'amendement constitutionnel représente une menace grave pour la paix et la stabilité du Burkina Faso, et le président doit désamorcer la tension en renonçant à ce projet d'amendement, qui est l'une des principales raisons des manifestations. Nous exhortons le Président Compaoré à se concentrer plutôt pour assumer effectivement son dernier mandat.

Nous appelons également le Parlement du Burkina Faso à renoncer à l'abrogation de la limitation des mandats et à se concentrer sur son mandat principal qui consiste à voter des lois concernant des politiques qui amélioreront le bien-être du peuple, lequel bien-

être doit être abordé sérieusement car les conditions de vie déjà difficiles continuent de se détériorer.

La CSI-Afrique affirme que tout changement constitutionnel et toute manipulation des processus politiques compromettent les efforts visant à consolider la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique. La limitation des mandats des responsables politiques peut sérieusement contribuer à surmonter la culture qui consiste à s'éterniser au pouvoir et le syndrome de l'homme fort qui afflige le psychisme politique africain. Cette tentative politique irresponsable et inutile d'amendement d'une constitution nationale pour satisfaire un dirigeant au pouvoir depuis longtemps doit cesser immédiatement, afin que soit respectés la volonté du peuple et son désir de voir des politiques et des actes de gouvernance qui lui apportent des dividendes démocratiques réels et durables.

Nous saluons la vigilance et l'unité du peuple ainsi que l'effort louable qu'il fait pour préserver sa constitution et la démocratie.

En avant la démocratie, la paix et le progrès pour le Burkina Faso et l'Afrique !

*Fait à Lomé le 30 octobre 2014*

**Kwasi Adu-Amankwah**  
**Secrétaire Général, CSI-Afrique**